

Des éoliennes à Forges?

On ne peut avoir oublié que le premier dossier, après avoir reçu un avis favorable de l'enquêteur public, a été rejeté par le préfet. Dont acte.

Un deuxième projet est en élaboration et cette fois nous souhaitons que vous soyez encore mieux informés que pour le premier projet.

Un certain nombre d'éléments sont différents par rapport au premier dossier: le site, la société, le nombre.

Nous vous convierons donc à une exposition et à deux permanences où vous pourrez prendre connaissance du projet tel qu'il se présente actuellement.

A la lumière des réactions des uns et des autres le Conseil Municipal se prononcera pour continuer ou non le programme et pouvoir ainsi s'inscrire ou non dans le cadre d'une ZDE (zone de développement éolien) pilotée par la Communauté de Communes.

Nous souhaitons que vous soyez à même de bien comprendre la procédure qui peut s'instaurer et les enjeux liés à ce projet. C'est d'abord votre avis que nous voulons retenir avant de laisser le grand vent s'emparer de ce qui doit rester notre décision concernant ce qui pourra devenir notre projet.

Voilà la proposition de deux permanences pour lesquelles une invitation officielle vous sera faite.

Permanence le mercredi 14 octobre de 9H à 12H

Permanence le samedi 24 octobre de 9H à 12H

Forges
La commune, « un exemple » en matière d'écologie, selon Christophe Béchu

Conciliateur de justice

M. Henri LE HENAFF assure les fonctions de conciliateur de justice du canton de Doué la Fontaine. Il assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Rendez-vous doit être pris auparavant auprès du Centre Social Jean Dima: 02 41 59 77 09

Rôle du conciliateur de justice

Il facilite le règlement à l'amiable des conflits entre personnes physiques ou morales. Il peut intervenir entre :

- consommateur et professionnel,
- fournisseur et client,
- propriétaire et locataire,
- locataires entre eux.
- voisins

Il peut également être désigné par un juge saisi d'un litige afin de trouver une solution amiable.

Statut

Le conciliateur de justice est bénévole.

Il est nommé par le premier président de la cour d'appel.

Cours de danse de salon (rock, valse, tango, rumba...)

Cours donnés tous les vendredi soir à Doué la Fontaine salle de l'Avenir, de 19h30 à 20h30 pour les débutants. Premier cours de découverte: vendredi 11 septembre à 19h30.

Contactez 06 70 19 46 27 ou 02 41 44 80 52 association « Animation Danses »

Une première: Forges participe au tournoi de corpos et ...

termine deuxième!

Cela faisait partie des souhaits du

Comité des fêtes pour renforcer le lien entre les habitants de la commune. Un recensement rapide montrait qu'il y avait suffisamment d'adeptes du ballon rond sur la commune pour faire une équipe. Pour plus de sécurité les renforts de quelques joueurs des communes voisines permirent de présenter une équipe qui fera vite sensation. Qualifiés pour les 1/4 de finale après avoir vaincu les pompiers (6-0) et fait match nul avec l'hôpital les « roses » de Forges



Forges
Le footballeur brésilien tient sa baraque en bois exotique

Pour tout footballeur, l'heure de la reconversion est un défi. A 36 ans, retraité du presque du ballon rond, Eduardo Oliveira, joueur du RCD, va commercialiser des maisons en bois, mais en bois brésiliens bien sûr.

(couleur de leurs maillots) feront courber l'échine à Douces en 1/2 finale avant de laisser la première place aux chasseurs (0-2) en finale. Félicitations aux 16 joueurs mais aussi aux supporters qui mettront de l'animation à une compétition à laquelle les uns et les autres ont redonné de l'allant.



Quelques uns des supporters avec leur banderole. Dans la fraîcheur de la première nuit de compétition.

Les OUAMA étaient là pour faire une animation percutante au milieu des supportrices en rose.



PIZZA PARTY tous les mardis

Tous les mardis de 18h30 à 21h00 un pizzaiolo se tient sur la place de la salle des fêtes pour vendre ses pizzas fabriquées sur place. Bon appétit.

Année 2009
août : n° 3

Sommaire

- Page 1:
• Rétrospectives
Page 2:
• Rappel sur la grippe
• Infos rentrée
Page 3:
• Rapport du SMITOM
• Rapport sur l'eau
Page 4:
• Forges en Corpos
• Quid des éoliennes?

16 mai 2009:

Repas Communal

Une tradition qui perdure et qui permet de faire se rencontrer les habitants de la commune. C'est bien pratique lorsque le nombre de nouveaux augmente régulièrement.



Le repas fut de qualité et comme d'habitude il y eut des prolongations avec les parties de boules et de palets ou de foot dans le parc.

Pas de blessés à déplorer; les 80 participants étaient tous ravis



Sur les traces de Pierre PENON (1902-1972) PEINTRE POPULAIRE EN SAUMUROIS

Connu sous le nom de

« L'Hermite de Forges »

pour avoir vécu longtemps dans l'ancien presbytère de la commune.

Les 18-19-20 septembre 2009

Domaine de la Paleine,
Le Puy Notre Dame

Entrée gratuite

Forges actu

19 avril 2009

Une Route du Rhom... arrosée



Une journée bien arrosée qui a vu une cinquantaine de participants affronter les éléments contraires. Une équipe de cavaliers sur leurs chevaux et deux poneys sont venus renforcer la troupe des marcheurs. Le point de ravitaillement pour se restaurer a été le bienvenu. Le repas fut servi à près de 80 convives; ce qui veut dire que les marcheurs ont été rejoints par des connaissances à l'appétit bien développé. La journée se termina très tard pour les plus courageux mais toujours dans la bonne humeur.



Nouvelles du lotissement

Quatorze familles sont installées à ce jour. Deux sont sur le point d'intégrer leur logement. Cinq constructions sont en cours avec les quatre logements d'Habitat 49 dont trois sont réservées à des personnes âgées ou handicapées. Quatre autres logements pris en charge par le Toit Angevin pourraient voir le dépôt de leur permis de construire assez rapidement.

La restauration du mur est terminée et celle de la loge doit se terminer avant la fin de l'année.

Nous inaugurons l'éclairage public le 29 octobre avec le Syndicat d'énergie du département. Ce sont les premiers lampadaires à lampe LED de la région PDL. Ces lampes consomment peu et fonctionnent avec des détecteurs de présence.

Le 13 porte chance au 14 juillet

Pour donner aux plus courageux ou moins pressés de rentrer la possibilité de se reposer le lendemain la fête nationale a eu lieu cette année le 13 juillet. Comme depuis plusieurs années la commune de Meigné est venue se joindre aux habitants de Forges pour une soirée aux multiples animations.



Le repas, sous forme de buffet, a accueilli 120 participants (avec quelques invités payant leur dû) et s'est prolongé jusqu'à la nuit tombée. Pourquoi se presser quand il fait beau et que la compagnie est de qualité?

Treize musiciens et danseurs de la troupe OUAMA se sont produits devant le public subjugué par la qualité de la prestation. Ils laisseront la place à une musique plus continentale orchestrée par nos DJ habituels à la baguette. Enfin, le feu d'artifice tiré par Michel et Gérard FOULARD a rencontré un vif succès d'autant qu'il ne sera pas amputé d'un final grandiose comme se fut le cas des pauvres Douessins.



Quelques rappels et conseils sur la grippe AH1N1

voir le site de référence www.pandemie-grippale.gouv.fr

La grippe A/H1N1 est une infection humaine par un nouveau virus grippal de la famille A/H1N1. C'est une infection virale qui se transmet maintenant d'homme à homme (transmission interhumaine).

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue notamment, et toux ou difficultés respi-

ratoires. Si vous ressentez ces symptômes, appelez le médecin traitant



ou le 15.

Comment se propage cette grippe ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la toux, les éternuements ou les postillons ;
- par contact rapproché avec une personne infectée, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par contact avec des objets touchés et contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur, ...).

Comment s'en protéger ?

Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.

Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez. Puis jetez votre mouchoir dans une poubelle et lavez-vous les mains.

traitant

Avec la carte TIVA, si tu veux t'y vas ! La carte TIVA est une tarification créée par le Conseil Régional des Pays de la Loire en partenariat avec la SNCF.

Destinée aux jeunes de 15 à 25 ans, la carte TIVA facilite le déplacement des jeunes dans les Pays de la Loire en offrant **50%** de réduction sur tous les trains TER des Pays de la Loire.

Et maintenant en Régions Poitou-Charentes, Centre et Basse Normandie, **lorsque vous achetez vos billets dans la Région des Pays de la Loire.**

Lors de l'adhésion à l'Abonnements Elèves, Etudiants, Apprentis, une carte TIVA vous est offerte.

Conditions :

La carte TIVA est accessible aux jeunes de **15 à 25 ans** résidant en région Pays de la Loire, quel que soit leur statut

(collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, salariés).

Avantages :

• **50% de réduction** sur l'ensemble du réseau de Transport Régional des Pays de la Loire (trains et cars TER, autocars régionaux, Corails, hors Corails de nuit et hors TGV) y compris jusqu'à Redon, Alençon, Nogent-le-Rotrou, Bressuire, Niort et La Rochelle) quelle que soit la période et à tout moment de l'année.

• **50% de réduction** sur l'ensemble des lignes TER des régions Centre, Poitou Charente, et Basse Normandie.

50% de réduction pour les accompagnants du porteur de la carte Tiva (de 1 à 3 personnes) le week-end et les jours fériés sur les TER des Pays de la Loire.



Allocation de rentrée scolaire : versement à partir du 19 août

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) sera versée à partir du 19 août 2009.

L'ARS est attribuée sous condition de ressources aux familles ayant des enfants scolarisés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1991 et le 31 janvier 2004 inclus). Son montant, par enfant et par an, est modulé en fonction de l'âge de l'enfant :

- 6-10 ans : 280,76 €.
- 11-14 ans : 296,22 €.
- 15-18 ans : 306,51 €.

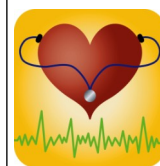
L'ARS est versée automatiquement fin août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour ceux âgés de 16 à 18 ans, il est nécessaire d'envoyer au préalable un certificat de scolarité ou d'apprentissage.



Défibrillateur

Un appareil de défibrillation automatisé externe sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes. Ce matériel financé par le Conseil Général sera installé par la commune au début de l'année 2010.

Une formation gratuite est offerte aux habitants de la commune qui le désirent. Un certain nombre de conseillers sont déjà inscrits. Ceux parmi vous qui sont intéressés peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie.



AIDES COMMUNALES

La commune verse une participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires - publiques et privées - qui s'élève à 420 € par élève. La commune verse une aide aux vacances scolaires (ne sont pris en considération que les voyages supérieurs à 3 jours). Le montant de la somme allouée ne peut dépasser 50% de la participation des familles et est plafonnée à 155€. La commune verse à toutes les familles ayant des enfants inscrits dans une **école primaire ou maternelle** une contribution scolaire devant les aider à faire face au surcoût de la cantine ou des déplacements (pour ceux qui ne profitent pas de la cantine). Cette contribution correspond au 2/3 du surcoût constaté soit 48 € par enfant. Elle est versée également pour les enfants qui fréquentent un **collège** de Doué. Les conditions d'attribution vous seront précisées dans une circulaire. Mais d'ores et déjà sachez que vous aurez à fournir un certificat scolaire et un RIB.

Rapport annuel SMITOM

Territoire : 46 089 habitants ; au cours de l'année 2008 l'Agglo de Saumur a quitté le SMITOM. Le SMITOM exerce désormais les compétences collecte et traitement pour 51 communes.

Ordures ménagères

Tableau 1

Le tonnage se stabilise en 2008. L'expérimentation des DASRI (piquants-coupants) prend fin. Le marché a été cédé par VEOLIA à la société LOCA ENVIRONNEMENT au 1 mars 2008.

La collecte sélective

Le taux de refus traduit la qualité du tri des habitants ; il est passé de 17,22% en 2006 à 13,32% en 2007 et 12,92% en 2008.

Déchetteries : 10 concernées

Tableau 2

Au global, les quantités apportées sur l'ensemble des déchetteries ont diminué en 2008 de façon importante pour les déchets verts, et plus modérément en tout-venant et en carton. On remarque le mouvement inverse pour les gravats.

Une étude a été engagée pour une évolution de la déchetterie de Doué la Fontaine.

Les tonnages de ferraille sont revenus aux chiffres de 2006,



ORDURES MENAGERES	2005	2006	2007	2008
Ratio d'ordures ménagères (en kg/hab/an)	210,01	212,66	212,52	207,48
Population	58 973	58 973	60 466	60 466
Variation cumulée	-23,94%	-22,97%	-24,85%	-22,27%

DECHETTERIES		2005	2006	2007	2008	variation
Emballages	Tonnage	1006	1125	1141	1254	1,02%
	(kg/an/hab)	23,617	25,341	26,943	27,217	
Papier	Tonnage	1441	1542	1764	1792	1,62%
	(kg/an/hab)	33,82	34,577	38,276	38,896	
Verre	Tonnage	1897	1853	1898	1981	4,38%
	(kg/an/hab)	44,52	41,853	41,19	42,993	4,38%

Rapport annuel SMAEPA

(syndicat qui gère l'approvisionnement en eau potable)

Territoire : 11 800 habitants

Exploitation : VEOLIA pour 5 270 abonnés

Production : 657 793 m³

Distribution : 128 litres par habitant et par jour (abonnés domestiques)

Rendement : 88,3%

Qualité : bonne qualité rapportée par la DDASS

Prix : pour une consommation moyenne de 120 m³ c'est entre 220,27€ et 242,30€. Le prix théorique pour un usager consommant 120 m³ est de 1,84 €/m³ (variation +0,10%)

ce qui peut s'expliquer d'une part par la présence de l'agent de sécurité et d'autre part par la mise en place à compter du 17 novembre d'une collecte ponctuelle de ferraille suivant un calendrier bien défini.

Compostage :

Suite à l'opération lancée en 2007 ce sont 2198 composteurs qui ont été distribués en 2008, soit environ 9,7% des foyers équipés. De nouvelles réservations ont été enregistrées fin 2008 pour une distribution prévue au printemps 2009.

Financement du service

Pour le financement du service, plusieurs systèmes ont été mis en place.

Pour la CC de la région de Doué la Fontaine et la CC Loire Aubance les habitants et professionnels sont tous soumis à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) facturée par le biais de la taxe foncière.

Pour la CC des coteaux du Layon les habitants et professionnels sont soumis à une redevance générale, fonction du nombre d'habitants du foyer.

Pour la CC du Vihiersois Haut Layon et du Gennois les habitants et professionnels produisant moins de 240l d'ordures ménagères par semaine sont soumis à la TEOM. Les professionnels produisant plus de 240l sont soumis à la Redevance Spéciale calculée en fonction du volume produit.

